



Sud Estuaire
communauté de communes

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	1
1.1. Présentation du territoire desservi	1
1.2. Mode de gestion du service	1
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)	2
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	2
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Recettes	3
3. indicateurs de performance	4
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	4
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	6

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Sud-Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Contrôle des installations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réalisation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
•		
• Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.		
• Existence d'une CCSPL	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• Existence d'un zonage	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	<input type="radio"/> Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 avril 2015	
	<input type="radio"/> Corsept – Date d'approbation : 29 mars 2004	
	<input type="radio"/> Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)	
	<input type="radio"/> Saint-Viaud – Date d'approbation : 8 mars 2010	
	<input type="radio"/> Frossay – Date d'approbation : 11 mars 2014	
	<input type="radio"/> Saint-Père-en-Retz– Date d'approbation : 29 octobre 2007	
• Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 16/12/2010		

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Véolia Eau

Date de début de contrat : 7 janvier 2011

Date de fin de contrat : 31 décembre 2017

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Missions du délégataire : Contrôle de conception et de réalisation des ANC neufs ou réhabilités, recensement des systèmes ANC existant et mise à jour annuelle, diagnostic des installations, contrôle périodique des installations conformes.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert une population estimée à 8 388 habitants¹ pour 2 796 installations et un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 29.298 habitants (source INSEE au 01/01/2015).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 28,63 % au 31/12/2016 (28,8% en 2015).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2015	Exercice 2016
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2016 est de 100 (100 en 2015).

¹ Sur la base de trois personnes par foyer.

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif permet de couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Les tarifs applicables en 2016 et 2017, par délibérations du 19 novembre 2015 et du 17 novembre 2016, sont les suivants :

PRESTATIONS	TARIFS H.T. au 01/01/16		TARIFS H.T. au 01/01/17	
	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.
Contrôles de conception	37,54	7,15 €	37,48	7,15 €
Contrôles de bonne exécution	63,28	7,15 €	63,18	7,15 €
Contre - visite de bonne exécution	35,38	0,00 €	35,34	0,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	53,62	7,15 €	53,54	7,15 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	94,38	7,15 €	94,24	7,15 €

2.2. Recettes

Libellé	2015			2016		
	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.
Contrôle de conception*	54	2 016,12 €	386,40 €	En attente de données		
Contrôle lors de vente	63	5 935,83 €	451,08 €			
Contrôle de bonne exécution*	46	2 893,98 €	329,00 €			
Contre-visite de bonne exécution	1	35,34 €				
Contrôle de bon fonctionnement	3 120	24 232,37 €	3 235,54 €			
Décomptes entrants – sortants	74	171,94 €	23,05 €			
Annulations		- 69,47 €	- 9,28 €			
Montant total produits		35 216,11 €	4 415,79 €			

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2016**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2016**.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2015	2016
1. Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 454	1 364
2. Nombre d'installations non conformes avec impact sur le milieu	1 342	1 317
<i>Dont installations avec rejet brut</i>	306	343
3. Nombre d'installations non conformes sans impact sur le milieu		113
4. Nombre d'installations non visitées ou refus	19	2
5. Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 815	2 796
Taux de conformité (1+3)/5	51,7 %	52,8 %

Il reste 1 173 installations à contrôler en 2017 (nb tot installation – CBF – CBE – vente).

3.2. Contrôles de bon fonctionnement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Cumul
CORSEPT	0	13	4	4	2	0	23
FROSSAY	5	7	20	148	39	4	223
ST BREVIN LES PINS	0	19	4	6	80	95	204
ST PERE EN RETZ	1	24	1	1	185	117	329
ST VIAUD	0	19	0	0	113	3	135

TOTAL	6	82	29	159	419	219	914
--------------	----------	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------

78,1 % des installations sont jugées non acceptables en 2016 (171).

3.3. Contrôles de conception

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CORSEPT	6	8	8	7	8	4
FROSSAY	11	18	15	13	19	21
ST BREVIN LES PINS	12	24	9	10	17	26
ST PERE EN RETZ	21	26	15	26	26	26
ST VIAUD	10	10	11	10	16	12
TOTAL	60	86	58	66	86	89

Les contrôles de conception portent à 68,5 % sur des dispositifs réhabilités et 31,5 % sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif choisis sont répartis comme suit : 40,4 % de filière traditionnelle, 46,1 % de micro-station, 7,9% de filtre compact et 5,6% de phyto-épuration.

3.4. Contrôles de bonne exécution

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	<i>Cumul</i>
CORSEPT	6	6	6	6	5	5	34
FROSSAY	5	10	15	10	17	14	71
ST BREVIN LES PINS	7	7	13	9	12	11	59
ST PERE EN RETZ	9	8	18	20	22	22	99
ST VIAUD	6	6	9	6	13	13	53
TOTAL	33	37	61	51	69	65	316

Les contrôles de bonne exécution portent à 86,2 % sur des dispositifs réhabilités et 13,8 % sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif installés sont répartis comme suit : 38,5 % de filière traditionnelle, 47,7 % de micro-station, 6,2 % de filtre compact et 7,7 % de phyto-épuration.

3.5. Diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Cumul
CORSEPT	18	5	8	5	9	7	52
FROSSAY	20	20	12	19	16	9	96
ST BREVIN LES PINS	27	14	13	12	14	14	94
ST PERE EN RETZ	30	10	17	13	17	14	101
ST VIAUD	10	10	7	9	6	8	50
TOTAL	105	59	57	58	62	52	393

84,6% des installations sont jugées non acceptables en 2016 (44).

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2015	Valeur 2016
D301.0	Estimation de la population desservie	8 445	8 388
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	51,7 %	52,8 %